

- 105 écoles à mi-temps
- le reste à ¼ temps.
> L'enseignement des langues.
Le cycle 3 est couvert à 100%, le CE1 à 40% ; l'objectif étant d'arriver à 100%, couverts à 100% par des professeurs des écoles. Suite à une question, l'IA nous a répondu qu'un enseignant bénéficiant d'une habilitation « langue », n'a pas obligation d'enseigner cette langue à d'autres classes que la sienne. L'IA refuse tout conflit avec les enseignants à ce sujet, précisant que de toute façon, d'ici quelques années il y aura plus d'enseignants formés que de postes à pourvoir.
On peut regretter que dans certaines écoles, on fasse appel à des intervenants extérieurs alors que les ressources sont disponibles en interne. Pas de conflit est le mot d'ordre...
> Le remplacement reste un des points noirs de notre département.
Les syndicats enseignants ont présenté une motion sur le manque global de postes, évalué à 300 afin de pouvoir rejoindre les statistiques nationales. Cette motion a été adoptée à l'unanimité moins un refus de vote.
> Base élèves.
La motion que nous avons présentée a été adoptée à l'unanimité moins un refus de vote. En début de séance, Monsieur Mercier nous a indiqué que la personne responsable de base-élèves en Gironde nous rejoindrait afin de répondre à nos questions. Aujourd'hui 585 écoles disposent de base-élèves. Dans toute école utilisant cette base de données une affiche doit le signaler.

Vérifier que cela est bien le cas, sinon demander que cela soit fait.
Concernant la sécurité : BE (Base Elèves) est désormais inviolable. En effet, les codes d'accès sont attribués de manière aléatoire et ne correspondent plus au numéro de l'établissement, ils sont ensuite et complètement doublés par un mot de passe personnel et choisi par chaque utilisateur.
Les informaticiens restent pour le moins sceptiques concernant l'inviolabilité... Chaque intervenant signe avant mise en place, une charte de bonne utilisation. Est-ce nécessaire et suffisant... ?
La mise à jour des données, notamment les suppressions de la nationalité, de la date d'arrivée en France et de la volonté d'un enseignement de la langue et culture d'origine a été effectuée. Tout ceci se vérifie en demandant auprès du Directeur de l'école la consultation des données saisies (une fois par an). Les données sont remises à jour annuellement. A suivre...
Les informations concernant un suivi par le RASED ne sont inscrites que si la durée de ce suivi est supérieure à 3 mois. Pas de suppression systématique. A suivre...
La mise en place de BE continue, et certaines communes, en milieu rural notamment, la réclament. Des interfaces sont en test afin de faciliter le travail de liaison entre les différents intervenants.
Le 100% d'équipement devrait être atteint fin 2008.

Formation Conseil

d'école.

La date a été arrêtée au mardi 5 février 2008, 20h30 au CDFPE, 114, rue Saint-Genès - Bordeaux.

RAPPEL :

Merci de nous faire parvenir : vos compositions de bureau, adhésions, AG et bilans financiers. Nous ne pouvons pas fonctionner sans.

LES PERMANENCES ONT LIEN

TOUS LES MARDIS A PARTIR DE

10 H 30 AU CDFPE

Jeu mystère...

1^{er} indice : relire, relire et relire l'article 2 du règlement intérieur de votre conseil local...

FCE département
114, rue St Genès

33 000 Bordeaux

T 05 56 33 98 58
(7M)